

S

Martial SADDIER

*Haute-Savoie (3^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 26 septembre 2008]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire [J.O. du 1^{er} octobre 2008]

Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire [J.O. du 1^{er} juillet 2009]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE*DÉBATS***Projet de loi n° 955 de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement**

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [9 octobre 2008] (p. 5531, 5569) ; [13 octobre 2008] (p. 5615, 5629) ; [14 octobre 2008] (p. 5745) ; [15 octobre 2008] (p. 5786, 5817) ; [16 octobre 2008] (p. 5851, 5882, 5927) ; [17 octobre 2008] (p. 5974, 6012)

Article 7

Son amendement n° 558 (p. 5754) : retiré ; repris par M. François Brottes (p. 5754) : retiré

Après l'article 8

Intervient sur l'adt n° 78 rectifié de la commission (p. 5763)

Après l'article 17

Son amendement n° 199 précédemment réservé (p. 5950) : adopté

Article 24 précédemment réservé

Son amendement n° 1517 (p. 5993) : retiré

Projet de loi de finances n° 1127 pour 2009

PREMIÈRE LECTURE

DEUXIÈME PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES

Examen des fascicules [6 novembre 2008] (p. 7078, 7085)

Sa présentation de l'avis de la commission des affaires économiques (p. 7077)

Proposition de loi n° 888 rectifié pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [18 décembre 2008] (p. 8861)*Après l'article 10*

Son amendement n° 16 (p. 8864) : devenu sans objet

Projet de loi n° 1507 relatif à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [21 septembre 2009] (p. 7337, 7343) ; [22 septembre 2009] (p. 7374)*Article 23*

Son amendement n° 12 (p. 7377) : adopté après rectification